

DEPARTEMENT DU FINISTERE COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion ordinaire du 09 avril 2024
---	--

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	25 + 3 pouvoirs	29 mars 2024	29 mars 2024

N° délibération	Objet
2024-018	Autorisation de programme et crédits de paiement pour l'extension du bâtiment administratif

Le neuf avril 2024 à 17 heures 30 mn, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi au centre de Ti menez Are à Brasparts sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :

BERRIEN : Hubert LE LANN, Barbara PERRON, Brigitte COURBEZ

BOLAZEC : Coralie JEZEQUEL

BOTMEUR : Eric PRIGENT

BRASPARTS : Anne ROLLAND, Jean-Yves BROUSTAL, Josiane GUINVARC'H, Philippe ROBERT-DANTEC

BRENNILIS : Marie-Nôëlle JAFFRE, Alexis MANAC'H

HUELGOAT : Marc QUEMENER, Gérard TOSSER

LA FEUILLEE : Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS

LOPEREC : Jean-Yves CRENN, Maryvonne LE GUILLOU

LOQUEFFRET : Sylvie ALLAIN, Alain HAMON

PLOUYE : Grégory LE GUILLOU, Arnaud COZIEN

SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC

SCRIGNAC : Georges MORVAN, Jean LE GAC, André PAUL

Pouvoirs : Marie-Brigitte BRETHERS à Gérard TOSSER, Typhaine BODENEZ à Annie SALMAS, Eric GONIDEC à Jean-Yves CRENN

Secrétaire de séance : Eric PRIGENT

La construction d'une extension du siège administratif répondant au besoin d'accueillir de nouveaux services avait été délibéré le 06 juin 2023 et le marché de maîtrise d'œuvre avait été lancé.

Depuis, l'avant-projet sommaire a été présenté et les travaux pourraient se réaliser sur la période 2024-2025.

Le principe des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisés sur plusieurs exercices, la collectivité peut par dérogation réaliser des autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP), ainsi il est proposé de réaliser une

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 029-200067197-20240409-2024018-DE

procédure d'autorisation de programme et de crédits afin de répartir le coût de ce projet sur les deux années 2024 et 2025.

Il est proposé l'ouverture suivante : 2024AP1

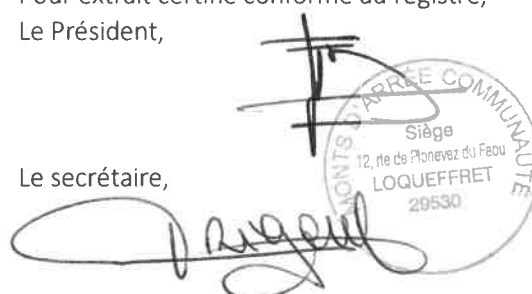
N°AP	Libellé	Montant AP	CP 2024	CP 2025
2024AP1	Extension bâtiment administratif : travaux et maîtrise d'œuvre	808.560	358.560	450.000
	Recettes prévisionnelles			
	DETR		80.000	80.000
	DSIL		90.000	90.000
	FCTVA			134.700
	Emprunt et autofinancement		188.560	145.300

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil communautaire

- Décide de valider l'ouverture de programme et des crédits de paiement (AP/CP) tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous pour la période 2024-2025
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal des années 2024 et 2025

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président,

Le secrétaire,



The image shows a handwritten signature of the President and a circular official stamp. The stamp contains the text: 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES', 'Siège', '12, rue de Plovez du Fou', 'LOQUEFFRET', and '29530'. There is also a handwritten signature of the Secretary below the stamp.

Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la réception en préfecture et la publication le 11 avril 2024